**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**
**MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 11 janvier 2022, à 20 h, à huis clos et par visioconférence conformément aux arrêtés ministériels du 26 avril 2020 (2020-029), du 4 juillet 2020 (2020-049) et du 20 décembre 2021 (2021-090).

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Chantal Giroux, conseillère; Michael Côté, conseiller; Charles-Antoine Fauteux, conseiller; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence du maire Ian Lacharité.

Est absente : Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 20 h 45 et déclare la séance ouverte.

**2022-01-001** **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux :

. de radier l'item 18 « pompiers volontaires, directeur du service des incendies et brigadières scolaires – rémunération 2022 »;
. d'ajouter le sujet suivant à l'item 31 « varia » et de consentir à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance :
  1. Centre de la petite enfance
. que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. ouverture de la séance
4. adoption de l'ordre du jour
5. dépenses autorisées
6. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. liste des contrats pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
10. Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion annuelle 2022
11. Fédération Québécoise des Municipalités – tests psychométriques
12. engagement de Loreima Rosa Solano Acosta comme secrétaire réceptionniste temporaire
13. dépenses liées à la tenue d'une élection – création d'un fonds réservé
14. affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
15. Infotech – banque d'heures
16. proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022

**Sécurité publique**

17. service des incendies – nombre d'interventions
18. item radié

**Transport**

19. réfection d'un ponceau – demande de soumission
20. scellement de fissures 2022 – demande de prix
21. travaux de marquage 2022 – demande de prix
22. réparation des rues et chemins d'asphalte 2022 – demande de soumission
23. entretien des aménagements paysagers – achat du paillis

**Hygiène du milieu**

24. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – prévisions budgétaires 2022
25. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – redevance

**Santé et bien-être**

**Aménagement, urbanisme et développement**

26. concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond – délai
27. services d'inspection – protocole d'entente intermunicipale avec la MRC de Drummond

**Loisirs et culture**

28. emplois d'été Canada 2022
29. camp de jour été 2022 – offre d'emploi
30. rencontre annuelle de concertation des organismes

**Autres**

31. Varia
    1. Centre de la petite enfance
32. correspondances
33. période de questions
34. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## ADMINISTRATION

2022-01-002

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

### 5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la Loi, le directeur général et greffier-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 34 805.58 $ en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que celles autorisées par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

2022-01-003

### 6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

**a) Sommaire des comptes bancaires et relevés des opérations bancaires**
Le sommaire des comptes bancaires au 31 décembre 2021 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 27 novembre 2021 au 31 décembre 2021 ont été remis à chaque membre du conseil.

**b) Revenus**
Revenus perçus du 27 novembre au 31 décembre 2021 164 317.16 $

**c) Comptes à recevoir**
Taxes et autres comptes à recevoir au 31 décembre 2021 302 843.62 $

**d) Paiements autorisés**
Le conseil prend connaissance des paiements autorisés en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que ceux autorisés par résolution du conseil totalisant la somme de 46 841.22 $. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil.

**e) Rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés**
Rémunération versée du 1er au 31 décembre 2021 61 525.57 $
Frais de déplacement versés et de repas remboursés
du 1er au 31 décembre 2021 851.40 $

**f) Factures à payer**
La liste des factures à payer totalisant la somme de 223 683.94 $ a été remise à chaque membre du conseil.
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**
**a) par la conseillère Chantal Giroux :**
À la dernière réunion, Pascal Théroux a été nommé président et François Bilodeau vice-président. Les autres comité demeurent les mêmes.

**b) par le maire Ian Lacharité :**
Rien de spécial lors de la séance ordinaire de la MRC du 8 décembre 2021.

**2022-01-004** **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**
**Année 2021**
Il est proposé par Michael Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 portant les numéros d'écriture 202100185 à 202100188 et 202100191 à 202100198 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre ainsi que les prévisions révisées de l'année 2021 montrant un surplus de 203 181.33 $ avant la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-005** **9. LISTE DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021**
Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste de tous les contrats conclus pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 comportant une dépense de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 $.
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux de publier dans les différents outils de communication de la Municipalité la liste de tous les contrats conclus pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 comportant une dépense de plus de 2 000 $ avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 $. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-006** **10. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION ANNUELLE 2022**

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec offre à ses membres d'avoir accès à des services pertinents, à des activités de formation et de perfectionnement adaptées et de qualités;
Attendu que les deniers nécessaires seront prévus au budget 2022;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé le conseiller Michael Côté d'autoriser un déboursé au montant de 964.13 $ à l'Association des directeurs municipaux du Québec en paiement de l'adhésion annuelle pour l'année 2022 incluant une assurance des frais juridiques et un cautionnement pour le directeur général et greffier-trésorier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-007** **11. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – TESTS PSYCHOMÉTRIQUES**

*Le conseiller Michael Côté déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son lien d'emploi avec la Fédération Québécoise des Municipalités. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.*
Attendu les offres d'emploi publiées pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ainsi que pour le poste de responsable de l'urbanisme;
Attendu que les candidats seront rencontrés par le Comité du personnel;
Attendu l'offre de service reçue de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant les tests psychométriques;
Attendu que les deniers nécessaires seront prévus au budget 2022;
Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé le conseiller Guy Leroux de mandater la Fédération Québécoise des Municipalités pour effectuer les tests psychométriques nécessaires pour les candidats retenus par le Comité du personnel pour le poste de directeur général et greffier-trésorier ainsi que pour le poste de responsable de l'urbanisme pour un coût variant entre 715 $ et 910 $ taxes en sus par candidat. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Michael Côté revient.*

**2022-01-008** **12. ENGAGEMENT DE LOREIMA ROSA SOLANO ACOSTA COMME SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE TEMPORAIRE**

Attendu la résolution numéro 2021-12-413 autorisant l'engagement de Loreima Rosa Solano Acosta au poste de secrétaire réceptionniste temporaire pour la période du 13 décembre 2021 au 28 janvier 2022;
Attendu que l'agente de bureau sera absente jusqu'au 18 février 2022;
Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux de prolonger l'engagement de Loreima Rosa Solano Acosta au poste de secrétaire réceptionniste temporaire jusqu'au 18 février 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-009** **13. DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION – CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ**

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, *la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);
Considérant qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;
En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté :
. de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

. que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la LERM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-010** **14. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Considérant que, par sa résolution numéro 2022-01-009, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 360 $;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 360 $ pour l'exercice financier 2022;

. que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-011** **15. INFOTECH – BANQUE D'HEURES**

Attendu qu'il est avantageux d'acheter une banque d'heures;

Attendu que cette dépense sera prévue au budget 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux d'acheter d'Infotech une banque de 26 heures valide pour un temps illimité pour le montant forfaitaire de 1 960 $ taxes en sus et d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'addenda au contrat de service à intervenir avec Infotech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-012** **16. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022**

Considérant que le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

Considérant que les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

Considérant que malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

Considérant que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

Considérant que d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

Considérant que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;
Il est proposé par le conseiller Michael Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. de déclarer que la Municipalité de Wickham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022;
. que lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !
. de diffuser l'information sur les Journées de la persévérance scolaire dans nos différents outils de communication.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**17. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS**

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 5 appel sur notre territoire et 2 en entraide pour la période du 29 novembre au 31 décembre 2021.

**18. POMPIERS VOLONTAIRES, DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES ET BRIGADIÈRES SCOLAIRES – RÉMUNÉRATION 2022**

Cet item a été radié lors de l'adoption de l'ordre du jour.

## TRANSPORT

**2022-01-013** **19. RÉFECTION D'UN PONCEAU – DEMANDE DE SOUMISSION**

Attendu la confirmation d'une aide financière reçue dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réfection d'un ponceau sur le chemin du 7e rang ouest;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantal Giroux d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir en matière contractuelle et la délégation de dépense* pour la réfection d'un ponceau sur le chemin du 7e rang ouest et que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité aux appels d'offres demandés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-014** **20. SCELLEMENT DE FISSURES 2022 – DEMANDE DE PRIX**

Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux d'autoriser une demande de prix à différents fournisseurs pour les travaux de scellement de fissures 2022 conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir en matière contractuelle et la délégation de dépense.* Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-015** **21. TRAVAUX DE MARQUAGE 2022 – DEMANDE DE PRIX**

Attendu que la sécurité des personnes circulant sur les chemins municipaux est très importante;
Attendu que le marquage des chemins est une forme de sécurité;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux 'autoriser une demande de prix à différents fournisseurs pour les travaux de marquage 2022 conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir en matière contractuelle et la délégation de dépense.* Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-016** **22. RÉPARATION DES RUES ET CHEMINS D'ASPHALTE 2022 – DEMANDE DE SOUMISSION**

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux :

. de demander des soumissions pour la réparation des rues et chemins d'asphalte 2022 par appel d'offres dans le système électronique Sé@o conformément au *Règlement sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir en matière contractuelle et la délégation de dépense*;

. que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-017** **23. ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS – ACHAT DU PAILLIS**

Attendu qu'il y a lieu d'acheter le paillis pour les travaux de démarrage du printemps 2022 des différents aménagements paysagers;

Attendu que le paillis de pruche prévient le risque d'incendie causé par les mégots de cigarettes;

Attendu les prix demandés auprès de différents fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté :

. d'acheter d'Excavation & Vrac ML Inc. ML 350 sacs de 3 pieds cubes de paillis de pruche pour une dépense de 3 134.80 $ taxes incluses, la commande étant payable au printemps 2022;

. de prévoir cette dépense au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## HYGIÈNE DU MILIEU

**2022-01-018** **24. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

*La conseillère Chantal Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu qu'elle siège sur le conseil d'administration de la Régie. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.*

Considérant que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 montrant des dépenses de 3 111 159.08 $ et des revenus égaux à cette somme;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Wickham est en accord avec la teneur de ce budget;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux :

. que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

. d'entériner le budget adopté par le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour l'exercice financier 2022 au montant de 3 111 159.08 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-019** **25. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – REDEVANCE**

*La conseillère Chantal Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu qu'elle siège sur le conseil d'administration de la Régie. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.*

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François a remis à la Municipalité une redevance de 89 101.07 $ pour l'année 2021;

Attendu que cette redevance ne doit pas servir nécessairement au fin de réduire le taux de la compensation pour la cueillette, le transport, l'enfouissement et la récupération des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que les frais d'administration qui y sont reliés;

Attendu que le fait de réduire le taux de la compensation pour la cueillette, le transport, l'enfouissement et la récupération des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que les frais d'administration qui y sont reliés pourrait pousser certaines personnes à prétendre que la notion de bénéfice reçue n'est pas respectée;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté d'appliquer la redevances 2021 et celle des années futures au revenu annuel de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Chantal Giroux revient.*

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**2022-01-020** **26. CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND – DÉLAI**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond est entré en vigueur le 25 juillet 2017;
Attendu que l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, prévoit que les municipalités disposent de deux ans à partir de l'entrée en vigueur du schéma révisé pour adopter tout règlement de concordance;
Attendu que la Municipalité a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un vaste exercice visant à revoir la planification de l'ensemble de son territoire (révision du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme);
Attendu que le conseil a adopté, le 3 juin 2019, la résolution 2019-06-280 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger ce délai jusqu'au 25 juillet 2020;
Attendu que la ministre a accordé, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une prolongation de délai expirant le 25 juillet 2020, le tout tel que publié dans la Gazette officielle du Québec du 3 août 2019;
Attendu que le conseil a adopté, le 3 février 2020, la résolution 2020-02-081 demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger ce délai jusqu'au 25 mars 2021;
Attendu que la ministre a accordé, en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une prolongation de délai expirant le 25 mars 2021;
Attendu que la période pandémique a causé du retard dans plusieurs dossiers municipaux dont celui de l'adoption des règlements de concordance;
Attendu que la Municipalité n'a pas pu procéder à l'adoption des règlements avant le 25 mars 2021 conformément à l'extension accordée par la ministre;
Attendu que l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la ministre de prolonger le délai imparti par la Loi, suite à une demande faite par la municipalité et qu'il y a lieu de requérir un délai additionnel, soit jusqu'au 30 octobre 2022;
En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger jusqu'au 30 octobre 2022 le délai pour permettre à la Municipalité d'adopter les règlements de concordance nécessaires suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond et des modifications survenues au Schéma depuis son entrée en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-021** **27. SERVICES D'INSPECTION – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE DRUMMOND**

Attendu que la responsable de l'urbanisme a démissionné de son poste;
Attendu que par la résolution numéro 2021-12-437, la Municipalité avait mandaté Gestim Inc. pour effectuer les services d'inspection municipale;

Attendu que Gestim Inc. ne peut pas offrir les services d'inspection municipale vu le manque de personnel;
Attendu que la MRC de Drummond offre des services d'inspection en bâtiment et en environnement à plusieurs municipalités;
Attendu l'intérêt de la Municipalité à signer une entente avec la MRC de Drummond afin d'utiliser les services d'inspection en bâtiment et environnement offerts par la MRC de Drummond;
Attendu que la MRC de Drummond et la Municipalité de Wickham, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente de services;
Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente entre la Municipalité de Wickham et la MRC de Drummond intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'inspection »;
. d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente;
. de prévoir cette dépense au budget 2022;
. d'abroger la résolution numéro 2021-12-437.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## LOISIRS ET CULTURE

**2022-01-022** **28. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022**

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux :

. que la Municipalité de Wickham accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2022 » pour l'engagement de personnel pour le camp de jour été 2022;
. que Ian Lacharité, maire, et/ou Réal Dulmaine, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés au nom de la Municipalité de Wickham à signer tout document officiel concernant ce projet avec le gouvernement du Canada;
. que la Municipalité de Wickham s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-023** **29. CAMP DE JOUR ÉTÉ 2022 – OFFRE D'EMPLOI**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux de publier dans les différents outils de communication de la Municipalité ainsi que sur les différents sites d'emploi une offre d'emploi pour des postes d'animateur pour le camp de jour été 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-01-024** **30. RENCONTRE ANNUELLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES**

Attendu qu'une rencontre annuelle de concertation des organismes est prévue au plan d'action de la Politique familiale municipale et de la Politique municipale des aînés;
Il est proposé par le conseiller Michael Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté de tenir la rencontre de concertation des organismes par visioconférence ou en présentiel si la santé publique le permet lundi le 21 mars 2022 à 18 h 30 et d'y inviter les représentants de l'A.F.E.A.S., la FADOQ Club de Wickham, la Maison des Jeunes de Wickham, la Société St-Jean-Baptiste, section locale, le Comité Loisirs Culture Sports, le Comité de la Protection du Voisinage Bon voisin Bon œil, le conseil d'établissement de l'école St-Jean, la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus et la coordonnatrice de la bibliothèque. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## AUTRES

**31. VARIA**

**2022-01-025** **1. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

Attendu que des familles demandent depuis quelques années à la Municipalité de regarder la possibilité d'implanter sur son territoire un Centre de la petite enfance pour les desservir;
Attendu que le C.P.E. Mini-Campus a contacté la Municipalité pour signifier son intention de s'installer sur notre territoire pour desservir notre population et celle environnante;
Attendu que la Municipalité voit d'un bon œil l'arrivée d'un Centre de la petite enfance sur son territoire;
Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'informer le C.P.E. Mini-Campus que la Municipalité donne son accord de principe à leur fournir un local;
. d'autoriser le maire et le directeur général à négocier les termes du bail de location qui devra être soumis pour approbation à une prochaine séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**32. CORRESPONDANCES**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1er au 31 décembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil.

**33. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite n'a été reçue.

**2022-01-026** **34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé la conseillère Chantal Giroux, appuyé par le conseiller Michael Côté que la présente séance soit levée à 21 h 15. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

| | |
|---|---|
| Ian Lacharité | Réal Dulmaine |
| Maire | Directeur général et secrétaire-trésorier |

---

*Je, Ian Lacharité, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

*Ian Lacharité*
*Maire*